

PROCÈS-VERBAL

Le treize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-André-Sur-Sèvre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du Maire, Dany GRELLIER.

Présents : GRELLIER Dany, FERRIERE Bernadette, PETIT Laurent, RAMBAUD Luc, FAZILLEAU Christian, MALOSSE Christina, ROY Laëtitia, SIONNEAU Jacques, FAUCON Amélie, ALVAREZ Déborah, ETAVARD Michel, GATARD Catherine, DANTHOIS Nicole, DIGUET Anne-Lise et VIOLEAU Quentin.

Excusé : /

Secrétaire de séance : GATARD Catherine

Convocation : le 9 Mars 2026

Publié le : 17 Mars 2026

Le quorum étant atteint, le Maire déclare ouverte la séance publique.

Le procès-verbal de la séance du 29 Janvier est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

- **Subventions aux associations**
- **Choix du prestataire pour les travaux de viabilisation du bloc sanitaire de l'aire de jeux**
- **Demande de fonds de concours à l'agglô2b pour l'aménagement d'une aire de jeux**
- **Convention avec le SVL pour le contrôle des poteaux incendie**
- **Acquisition de parcelles pour création liaison chemin communal**
- **Remplacement des 10 lampes en dysfonctionnement de l'éclairage public**
- **Imputation en section d'investissement des biens matériels ou mobiliers d'une valeur inférieure à 500 €**
- **Mission « argent de poche »**
- **Tarifs cases colombarium dans le cimetière communal**
- **Motion pour la défense de la ligne 10 du TER "BRESSUIRE-THOUARS-SAUMUR"**

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION :

- Petite salle du Jardin du Cloître : en Juin dernier, il avait été décidé de refaire le plafond de cette petite salle à l'identique de la grande salle, réalisé en Septembre 2024.
 - Devis de Bruno Drochon validé en Juin : 1 847,42€ HT (soit 2 216,90 € TTC)
 - Devis PEM pour 8 dalles Leds : 381,38€ HT (soit 457,66€ TTC)
- Acquisition d'un chariot de ménage pour la salle l'Andrésienne pour un montant de 234,96€ TTC.

✓ **[2026-11] Subvention 2026 à une association**

Lors du vote des subventions au précédent conseil municipal, 2 demandes avaient été ajournées afin de permettre leur réexamen ultérieur. Il convient donc, à ce jour, de procéder à l'examen de ces deux dossiers.

La première concerne une demande de subvention formulée par l'U.N.C., dont le montant sollicité est exceptionnellement plus élevé qu'à l'accoutumée. Cette demande a fait l'objet d'un examen attentif. Le conseil municipal souhaite apporter son soutien à l'association pour l'évènement de grande ampleur qu'elle organise le 28 Juin prochain. Cependant, des interrogations subsistent encore pour lequel les élus attendent des précisions notamment sur le financement prévisionnel de cet évènement. L'examen de cette demande est donc reporté jusqu'à réception des informations complémentaires.

La seconde concerne le dossier de l'association « Groupement communal DCEC (FDGDON) », qui n'avait pas pu être examiné lors du précédent conseil municipal en raison de son caractère incomplet. Celui-ci ayant depuis été complété, il peut désormais être soumis à l'examen du conseil municipal.

Au vu des éléments présentés le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 350€ à l'association « Groupement communal DCEC (FDGDON) ».

Délibération :

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la subvention de 350€ accordée à l'association « Groupement communal DCEC (FDGDON) ».

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 16/03/2026

✓ **[2026-12] Choix du prestataire pour les travaux de viabilisation du bloc sanitaire de l'aire de jeux**

Dans le cadre de l'installation prochaine d'un bloc sanitaire au niveau de la future aire de jeux, il est nécessaire de réaliser des travaux de viabilisation afin d'assurer son alimentation en eau et en électricité.

À cet effet, deux entreprises du secteur ont été consultées pour la réalisation de ces travaux.

Au vu des éléments de réponses et afin de permettre la réalisation des travaux dans les meilleurs délais, il est proposé de retenir l'offre la mieux-disante, proposée par l'entreprise **Michel BOISSINOT**, de Mauléon pour un d'un montant de **2 520 € HT**, soit **3 024 € TTC**.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de retenir l'entreprise Michel BOISSINOT, de Mauléon, pour la réalisation des travaux de viabilisation du bloc sanitaire de l'aire de jeux, pour un montant de 2 520 € HT (soit 3 024 € TTC).

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 16/03/2026

✓ **[2026-13] Financement de l'opération « aménagement d'un espace de loisirs » - demande de subvention**

Le projet d'aménagement d'un espace de loisirs a été validé lors d'une précédente séance. Le coût estimatif initial de l'ensemble de l'opération avait alors été présenté et plusieurs demandes de subventions ont été déposées.

Suite aux réponses reçues des différents partenaires financiers et compte tenu de l'évolution du projet, le coût global de l'opération a été révisé. Il est donc nécessaire de modifier en conséquence le plan de financement.

Le nouveau plan de financement est présenté au Conseil municipal.

PLAN DE FINANCEMENT "AIRE DE JEUX"

DEPENSES	en HT	RECETTES	en HT
Aménagement d'un espace de loisirs (réalisé par l'entreprise CHARIER TP)	108 077,93 €	● DETR	28 746,00 €
		● Fonds de solidarité départementale	24 212,89 €
Projet sanitaires public (réalisé par l'entreprise CHARIER TP)	42 499,39 €	● Fonds de concours Agglo2b	17 346,44 €
		● Autofinancement aire de jeux	37 772,60 €
Raccordement eau et électricité (réalisé par l'entreprise mb boissinot)	2 520,00 €	● Autofinancement sanitaires	45 019,39 €
TOTAL HT	153 097,32 €	TOTAL HT	153 097,32 €

Délibération :

Le conseil municipal décide de :

- **SOLLICITER la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** de l'État pour un montant de **28 746 €** ;
- **SOLLICITER le Fonds de solidarité départementale pour les communes 2022-2026** pour un montant de **24 212,89 €**, correspondant au solde de l'enveloppe du mandat ;
- **SOLLICITER un fonds de concours de l'Agglo2B** pour un montant de **17 346,44 €**, correspondant au solde de l'enveloppe du mandat.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 16/03/2026

✓ **[2026-14] Convention avec le SVL pour le contrôle des poteaux incendie**

La commune dispose actuellement de **21 poteaux incendie, 9 points d'aspiration** (points d'eau naturels validés par le SDIS) et **4 réserves incendie** (RI – citernes souples) répartis sur l'ensemble du territoire communal.

Les **21 poteaux incendie** doivent faire l'objet d'un **entretien et de contrôles périodiques** afin de garantir leur bon fonctionnement. Cette mission est confiée au **SVL**. Suite au changement de sous-traitant du SVL, désormais assuré par **AGUR**, une **nouvelle proposition de convention** est soumise à la commune.

Cette convention prévoit les modalités suivantes :

- Visite de **contrôle et d'entretien tous les 3 ans** ;
- **Mesure du débit et de la pression tous les 3 ans** ;
- **Remise d'un rapport de visite après chaque contrôle**, mentionnant les éventuelles interventions à prévoir.

Le coût de la prestation est fixé à **18 € HT par poteau incendie, soit 453,60 € TTC par an** pour l'ensemble des équipements, ce qui représente **une augmentation de 75,60 € TTC par rapport au précédent contrat**.

La convention est conclue pour une **durée de 3 ans, renouvelable par période de 3 ans**, avec une échéance maximale fixée au **31 décembre 2035**.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** les modalités de la nouvelle convention.

✓ **[2026-15] [2026-16] [2026-17] Création d'une liaison piétonne – Acquisition de parcelles**

Dans le cadre du projet de création d'une liaison piétonne reliant **la rue de la Vallée** au lieu-dit **la Justinière**, un bornage a été réalisé afin de définir précisément l'emprise du futur chemin.

Afin de permettre la réalisation de cet aménagement, la Commune doit procéder à l'acquisition de plusieurs parcelles issues de divisions cadastrales, à savoir :

- La parcelle **AE 288** (26 m²), appartenant à **Mesdames Danielle INGRAND et Marguerite BIRAULT**, acquise au prix de **0,80 €/m²**, soit **20,80 €** ;
- Les parcelles **AE 290, AE 292, AE 294 et AE 296** (superficie totale de **2 023 m²**), appartenant à **Monsieur Quentin VIOLEAU**, acquises au prix de **0,80 €/m²**, soit **1 618,40 €** ;
- Les parcelles **AE 298 et AE 299** (30 m²), appartenant à **Madame Pascaline POINT, née RETAILLEAU**, acquises pour la somme symbolique de **1 €**.

Compte tenu de la faible superficie de certaines parcelles et afin de limiter les frais liés à ces acquisitions, il est prévu d'établir des **actes administratifs**. Toutefois, pour la parcelle AE 288, si l'origine de propriété ne peut être identifiée, la rédaction de l'acte sera confiée à **Maître Blumann, notaire à Cerzay**, pour un coût estimé à **300 €**.

À l'issue des acquisitions, les parcelles seront intégrées au domaine public communal.

Délibérations :

Le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** l'ensemble de ces acquisitions.
- **AUTORISE** le Maire à dresser et signer les actes correspondants et à effectuer toutes les démarches nécessaires.
- **NOMME** Madame Bernadette FERRIERE, adjointe au Maire, en qualité d'élue instrumentaire pour la signature des actes administratifs.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 16/03/2026

✓ **[2026-18] Remplacement des lampes défectueuses de l'éclairage public**

Des lampes de l'éclairage public ne fonctionnent plus. Un inventaire de ces dernières a donc été réalisé le 19 janvier par Gilles. **10 luminaires** ont été identifiés comme défectueux.

Luc a rencontré l'entreprise **CETP** le **11 février** afin d'étudier :

- le **remplacement des luminaires LED défectueux**,
- et la **séparation de l'alimentation de l'éclairage public et du point d'apport volontaire (PAV)** situé face à la salle l'Andrésienne.

Cette modification permettra au système de détection du PAV de fonctionner indépendamment de l'éclairage public, celui-ci étant actuellement coupé à **22h00**.

Il est précisé qu'un luminaire situé rue des Chênes est toujours sous garantie et sera remplacé dans ce cadre. Il n'est donc pas inclus dans le devis présenté.

L'entreprise CETP a transmis un devis initial, pour le remplacement des lampes à l'identique (modèle « stella ») pour un montant de **5 139,29 € HT**, soit **6 167,15 € TTC**.

Cependant, la gamme actuelle de luminaires « **STELA SQUARE & WIDE** » cessera d'être fabriquée à partir du **1er septembre 2026**. Par conséquent, l'entreprise a proposé une gamme alternative avec un **nouveau modèle de luminaire**, moins onéreux, pour un montant de **3 933,67 € HT**, soit **4 720,40 € TTC**.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la proposition de l'entreprise CETP relative au remplacement des luminaires LED défectueux par le nouveau modèle de lampe « FEEZE », ainsi qu'à la modification de l'alimentation du point d'apport volontaire (PAV), pour un montant de 3 933,67 € HT, soit 4 720,40 € TTC.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 16/03/2026

✓ **[2026-19] Imputation en section d'investissement des biens d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC – exercice 2026**

Les biens meubles d'un montant inférieur à 500 € TTC doivent, en principe, être imputés en section de fonctionnement, sauf décision contraire de l'assemblée délibérante. Toutefois, certains biens, bien que d'un montant inférieur à ce seuil, présentent un caractère durable et peuvent être considérés comme des immobilisations et donc bénéficier du FCTVA.

Afin de simplifier la gestion comptable de ces biens, il est proposé d'adopter une délibération cadre pour l'année 2026 permettant leur imputation en section d'investissement.

Cette disposition concerne les biens imputés à l'**opération 44 « acquisition de matériel »**, imputés notamment aux comptes :

- **2188** – matériel divers,
- **2157** – matériel de voirie,
- **2184** – mobilier,
- **2158** – autres matériels et outillages,
- **2183** – matériel informatique.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** que, pour l'exercice 2026, les biens meubles d'un montant inférieur à 500 € TTC, présentant un caractère de durabilité et ne constituant pas des fournitures consommables, pourront être imputés en section d'investissement.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 16/03/2026

✓ **[2026-20] Dispositif « argent de poche » pour 2026**

Depuis 2018, la commune participe chaque été au dispositif « argent de poche ». Depuis l'an dernier, ce dispositif est porté par le Département et s'adresse aux jeunes de 14 à 17 ans inclus. La participation nécessite la constitution préalable d'un dossier d'agrément et la souscription d'une assurance obligatoire.

Les jeunes effectuent des missions définies par la commune et perçoivent, en contrepartie, une gratification d'environ 15 € par demi-journée, avec une pause obligatoire. La durée maximale est de 30 jours par an et par jeune (dont 20 jours maximum l'été), pour un maximum de 6 heures par jour. Les 31 jeunes concernés seront informés du dispositif et invités à retirer un dossier en mairie.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de renouveler sa participation au dispositif « argent de poche » pour l'été 2026.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 16/03/2026

✓ **[2026-21] Fixation des tarifs des concessions du colombarium communal**

Par délibération en date du **18 décembre 2025**, le Conseil municipal a décidé l'installation d'un **columbarium de 12 cases** dans le cimetière communal.

Le Conseil municipal rappelle qu'il lui appartient de **fixer les durées et les tarifs des concessions** pour l'utilisation des cases du columbarium. Après avoir examiné les pratiques des communes voisines, la commission a étudié le dossier et a proposé les tarifs suivants :

- **Concession 15 ans : 50 €**
- **Concession 30 ans : 100 €**

Délibération :

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'instaurer ces tarifs selon les durées, pour les concessions de cases du columbarium communal

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 16/03/2026

✓ **[2026-22] Motion pour la défense de la ligne 10 du ter "Bressuire-Thouars-Saumur"**

Le Conseil municipal souligne l'importance de la **Ligne 10**, qui assure la mobilité quotidienne des habitants, soutient l'attractivité économique locale et participe à la transition écologique. La fréquentation de cette ligne a fortement augmenté (+32 % depuis 2019, +13 % en 2024), montrant son utilité pour les usagers et les entreprises.

Malgré cette demande croissante, la ligne subit des dégradations : allongement des temps de parcours, limitation de vitesse et risque de fermeture à moyen terme. Les travaux de modernisation, estimés à **200 M€**, disposent de **128 M€ inscrits dans les CPER**, mais seulement **10,9 M€ ont été débloqués**. La connexion avec Paris reste essentielle pour le développement économique et l'attractivité du territoire.

Le Conseil municipal **affirme son attachement à la sauvegarde et à la modernisation de la Ligne 10** et souhaite faire de ce dossier une priorité pour 2026 en :

1. Demandant la réalisation immédiate des travaux de rénovation prévus dans les crédits CPER ;
2. Exigeant la tenue d'une **réunion de crise État-Régions-SNCF** pour fixer un calendrier précis, avec maintien du Train des Plages, rétablissement de la vitesse standard et arrivée à Paris avant 8h45 pour les professionnels ;
3. Sollicitant un rendez-vous avec le **Ministre des Transports** pour alerter sur l'urgence et obtenir un engagement fort de l'État ;
4. Transmettant la motion aux instances régionales, nationales et parlementaires pour obtenir leur soutien.

Le Conseil municipal appelle à **l'unité des élus locaux et à l'association des maires des communes traversées** afin de renforcer la voix collective pour défendre la Ligne 10.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 16/03/2026

COMMUNICATION DU MAIRE :

Élections municipales : Pour l'organisation du bureau de vote lors du scrutin du dimanche 15 mars, il est rappelé les créneaux de permanence de chaque élu.

Lors d'un rendez-vous, une demande a été faite au maire concernant l'acquisition d'une portion de voie publique peu fréquentée, dans le but d'agrandir et de clôturer le terrain des demandeurs afin de garantir davantage de tranquillité et d'espace privé. Il leur a alors été précisé qu'avant toute démarche, l'accord des voisins était nécessaire, qu'une enquête publique avec commissaire enquêteur devait être organisée, et que celle-ci nécessiterait une publication dans deux journaux. Étant donné que la commune n'avait pas d'intérêt particulier dans cette affaire, tous les frais seraient à la charge des demandeurs.

Il appartient toutefois au conseil municipal, dans un premier temps, de se prononcer sur la volonté de vendre ou non cette portion de voie publique. Après de longs échanges, les

élus ont décidé de donner une suite favorable à la demande, sous réserve qu'aucun coût n'incombe à la commune.

COMMUNICATION DE L'ADJOINTE A LA VIE LOCALE :

L'**amicale des Donneurs de sang** a fait son assemblée générale le 4 mars dernier. Lors de cette réunion, il a été annoncé que sur la Commune, sur les 421 personnes concernées par la tranche éligible pour donner leur sang, 8.3% participent aux collectes. Ce taux est plutôt satisfaisant comparé à celui d'autres communes. Les collectes ont lieu uniquement à Montigny, à raison de 3 par an. Un minimum de 40 donneurs est nécessaire pour pouvoir organiser une collecte.

La commission Vie locale actuelle propose d'organiser la **visite estivale** le jeudi 23 juillet. Cette date reste à confirmer avec l'Office de tourisme, afin de vérifier si cette date est disponible dans le calendrier des visites estivales, ainsi qu'avec les élus du prochain conseil municipal pour en déterminer l'organisation.

Mme Jocelyn Simms écrivait de nombreux poèmes. Afin d'honorer sa mémoire et de faire vivre le **jardin du cloître**, il est proposé d'y installer, à différents endroits, des supports présentant certaines de ses **œuvres**. Les visiteurs pourraient ainsi les découvrir au fil de leur promenade dans les allées du jardin.

Du tissu a été commandé pour réaliser **7 nappes noires** destinées à recouvrir entièrement les tables, pour les vœux du maire et l'exposition par exemple. La confection des nappes sera assurée par Les P'tits Doigts de l'Espoir.

Dates à retenir :

- **Chasse aux œufs** : comme chaque année, la municipalité organise une chasse aux œufs autour de la mairie, le dimanche 19 Avril. 50 enfants âgés de 2 à 10 ans (soit 36 foyers) ont reçu une invitation pour cette matinée. Dans l'après-midi, un temps de jeux est prévu à la salle l'Andrésienne, avec la participation de Barbara Leclere qui présentera les jeux proposés par la société Oika Oika. Les habitants pourront profiter de cette occasion pour tester le nouveau jeu «Circino 79», mettant à l'honneur la commune de Saint-André-sur-Sèvre. Une buvette sera proposée par le comité des fêtes. L'entrée est gratuite et ouverte à tous.
- **Exposition de peintures et sculptures** : **du 6 au 14 Juin** à la salle l'Andrésienne. Le vernissage aura lieu le samedi 6 juin à 11h, sur invitation (invitations envoyées prochainement). Plus de 20 exposants sont attendus.

COMMUNICATION DE L'ADJOINT AUX BÂTIMENTS :

/

COMMUNICATION DE L'ADJOINT A LA VOIRIE :

Le **lancement** des travaux de l'**aire de jeux**, prévu initialement le 16 mars, est reporté au 23 mars.

La **remise en état du chemin** reliant la bobinière et le Puy Bouet a été effectuée Guy Marie Fichet. Celui reliant la Gibaudière à la Gannerie devrait suivre prochainement, en fonction de la météo.

La séance est levée à 21H.

*Lors de cette dernière séance du mandat, les élus sortants ont été remerciés.
Un moment privilégié pour clore ce chapitre, marque la fin de ces 6 années
passées à travailler ensemble pour la collectivité.*

Mot du Maire pour clore cette séance :
Travailler dans la bonne humeur et dans un climat de confiance a été essentiel.
Le mandat a commencé à 15 et se termine à 15. De nombreux projets ont été réalisés durant cette période. Un grand merci à tous : vous pouvez être fiers de votre travail. Cette confiance a été très précieuse et particulièrement confortable pour mener les actions.

Le Maire
Dany GRELLIER



La secrétaire de séance
Catherine GATARD

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'C. Gatard', is written over a horizontal line.